

E 2200 Paris 1/1551

*Le Ministère du Blocus et des Régions libérées
de la République française à la Légation de Suisse à Paris*

N Livraison à la Suisse par l'Allemagne de
Charbon de la Ruhr

Paris, 5 mai 1919

Par l'aide-mémoire que le Ministre de Suisse a remis à la Direction du Blocus¹, le Gouvernement Fédéral fait connaître qu'il a entamé avec l'Allemagne des négociations en vue d'obtenir la livraison par mois de 50 à 60.000 tonnes de charbon de la Ruhr et de notables quantités d'engrais chimiques, en échange desquelles la Suisse accorderait mensuellement des permis d'exportation pour 40 à 50 wagons de produits du lait ainsi que 25 wagons de riz; en outre la livraison d'un nombre limité de têtes de bétail serait prévue pour l'automne prochain, au cas où la Suisse, une fois remplis ses engagements à l'égard des pays alliés, serait en mesure de la consentir.

Les Gouvernements associés ont étudié cette demande avec l'amicale bienveillance qu'ils mettent à l'examen de toutes les requêtes du Gouvernement Fédéral et ils ont décidé d'y donner une réponse favorable, étant bien entendu que les produits lactés seront toujours mis d'abord à la disposition des Gouvernements Alliés dans les conditions de l'arrangement signé à Washington le 22 Janvier, qu'aucune exportation de bétail n'aurait lieu avant que les Alliés n'aient reçu celui dont ils ont prévu l'achat et notamment les quantités dont l'exportation en France a été stipulée par l'accord précité et par l'arrangement franco-suisse du 25 Mars.

Enfin, les Gouvernements associés demandent que l'arrangement à conclure avec l'Allemagne soit dénonçable à 15 jours et non pas à un mois de date.

1. Cf. n° 337.

